

Marc WILMUS et Ludovic du BUS de Warnaffe

notaires associés

Détenteur des minutes de
Me H. Meersman, W. Eyben,
J. et P. De Cort
TVA BE : 0743.790.456

Avenue d'Auderghem 328

1040 Bruxelles

TEL. (02) 647.40.93

FAX (02) 646.25.86



ATTESTATION

Etterbeek, le 23 mars 2021

Je soussigné, **Ludovic du BUS de WARNAFFE**, notaire à la résidence d'Etterbeek, exerçant sa fonction dans la société « Marc WILMUS et Ludovic du BUS de WARNAFFE, notaires associés », ayant son siège à 1040 Etterbeek, avenue d'Auderghem 328, atteste par la présente que par acte de vente de mon ministère en date de ce jour,

La **société privée à responsabilité limitée « GABY REAL ESTATE »**, en abrégé « G.R.E. » ayant son siège social à 1050 Bruxelles, Avenue Louise 367, constituée aux termes d'un acte reçu le 13/12/2004, publié au Moniteur Belge le 11 janvier 2005 sous le numéro 2005-01-11/0005929, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0870896088 et à la Taxe sur la valeur ajoutée sous le numéro BE 0870 896 088.

Est devenue propriétaire du bien suivant :

VILLE DE CHARLEROI - PREMIERE DIVISION

Dans un immeuble à appartements multiples érigé à **front du Boulevard Tirou numéro 16**, érigé sur une parcelle de terrain cadastrée selon titre section D numéro 248/05/K d'une superficie de quatre ares soixante-huit centiares quatre-vingt-un décimilliaires (4a 68ca 81dm) et selon extrait cadastral récent section D 0248/05KP0000 pour une contenance de quatre ares septante centiares (4a 70ca) :

- En propriété privative et exclusive :

Au troisième étage : l'appartement centre droit comprenant : Living, cuisine, salle de bains, hall, une chambre et dégagement

Dans les sous-sols : la cave numéro 7

- En copropriété et indivision forcée :

Deux cent seize/dix millièmes (216/10.000èmes) des parties communes, parmi lesquelles le terrain prédécrit se répartissant comme suit :

- Appartement : deux cent huit dix millièmes (208/10.000èmes)
- Cave : huit dix millièmes (8/10.000èmes)

Identifiant parcellaire : **0248/05K P0010.**

Acte de base

Ces biens sont vendus tels qu'ils se trouvent décrits et figurent à l'acte de base régissant le dit immeuble reçu par les notaires Maurice VAN BASTELAER ayant résidé à Charleroi et Franz Delmotte ayant résidé à Jumet, le 7 juillet 1960, transcrit au premier bureau des Hypothèques à Charleroi, le 15 juillet suivant, volume 4218 numéro 24, contenant le règlement de copropriété.

Revenu cadastral non indexé : huit cent quinze euros (815,00€)

Le prix et les frais ont été payés.

Fait à Etterbeek, le 23 mars 2021.

